

**MAIRIE DE  
WITTENHEIM  
- Haut-Rhin -**

**AUTORISATION PREALABLE**  
**d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité lumineuse**  
**(autre que celle éclairée par projection ou transparence)**  
**ou une préenseigne ou une enseigne**

**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Dossier déposé complet le 15 Février 2024</b> <b>Dossier affiché en mairie le 15 Février 2024</b>	<b>N° AP 068 376 24 J 003</b>
<b>Par :</b> SIB représentée par Madame Perrais Magali 45 Boulevard de l'Université 44604 SAINT-NAZAIRE	Nombre : 5
<b>Pour :</b> Pose d'enseignes <b>Sur un terrain sis</b> 41 rue de Kingsheim <b>à :</b> Cadastre : 42 0233	Surface des enseignes posées : 3,82 m <sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la demande de Autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

**ARRETE**

Article 1 : L'Autorisation Préalable, objet de la demande susmentionnée, est **ACCORDEE** selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 19 MARS 2024

Antoine HOME  
Maire de Wittenheim

